Le soleil guérisseur

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **27 (1919)**

Heft 9

PDF erstellt am: **26.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-682957

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

tées, s'affublant des costumes les plus divers et présentant parfois des certificats médicaux destinés à tromper le public et le corps médical.

Ces personnes peu délicates ont trop souvent des prétentions incroyablement exagérées, et leur conduite a donné souvent lieu à des plaintes d'autant plus justifiées que leurs connaissances techniques sont excessivement précaires.

D'autres personnes, qui n'ont pas fait d'études sérieuses, mais qui ont travaillé dans les *lazarets à l'étranger pendant la guerre,* où leurs connaissances professionnelles n'ont pu être développées qu'unilatéralement, sont rentrées en Suisse au moment où l'on n'avait plus besoin d'elles dans les pays limitrophes. Parfois elles ont pris la place de nos infirmières du pays qui, elles, se sont dévouées et ont assidûment travaillé en Suisse depuis de longues années. Il en est résulté quelque amertume au sein du personnel infirmier suisse, et cela se comprend!

Comme il n'existe jusqu'ici aucune loi qui permette de faire dépendre l'exercice de la profession d'infirmière d'un diplôme, nous ne pouvons que difficilement intervenir contre le personnel peu qualifié dont nous avons parlé plus haut. Par contre l'Alliance suisse des gardes-malades a institué depuis plusieurs années un examen à la suite duquel elle délivre un diplôme à ceux et celles qui l'ont subi avec succès, après trois ans de pratique, dont deux années doivent avoir été passées dans des hôpitaux. Ces personnes, comme aussi celles qui sortent d'une de nos écoles d'infirmières reconnues, sont seules admises dans l'Alliance.

C'est ainsi que nous avons pu obtenir une sélection du personnel, tant au point de vue des connaissances techniques que de sa moralité. Ce personnel, très suffisant pour les temps normaux, de qualité excellente, fait partie de nos sections et dépend des bureaux de placement installés à Bâle, Berne, Neuchâtel et Zurich, qui travaillent d'après des normes établies et des prix fixés par l'Alliance.

Nous nous permettons de vous recommander très spécialement notre personnel masculin et féminin, et nous faisons appel à votre discernement — à défaut de loi qui nous autoriserait à éloigner les indésirables — vous priant, dans l'intérêt des malades et de la profession de garde-malades, de ne vous adresser qu'au personnel qualifié et professionnel.

En vous remerciant pour votre aide qui nous est aussi nécessaire que précieuse, nous avons l'avantage de vous présenter l'expression de nos sentiments les plus dévoués.

Berne, Bâle, Neuchâtel et *Zurich,*
le 10 juillet 1919.

Au nom de l'Alliance suisse des gardes-malades :

Dr C. Ischer. H. Schenkel, infirmier.
Dr Kreis. Dr Marval.
Frau Oberin Schneider.

Le soleil guérisseur [1])

Voici largement ouvert mon tiroir d'échantillons: échantillons de médicaments. Il est dans un désordre admirable et plein jusqu'à ras du bord. Il y a là de quoi guérir toutes les maladies et tous les malades, l'épilepsie, les flatulences, la tuberculose, les orgelets.

Ce tiroir occupe un vieux bureau Louis XVI en bois clair, qui fait lui-

[1]) *Contre la tuberculose,* 1919, n° 12.

même la parure d'une galerie vitrée attenante à un sombre cabinet médical. Cette galerie regarde par toutes ses fenêtres, de haut de 1500 mètres d'altitude, la vallée du Rhône, la Dent du Midi, l'immense paysage alpestre dont s'enorgueillit la station de Leysin.

Par le vitrage, le soleil entre toute l'année. L'horizon largement ouvert au-dessus des cimes rocheuses et des glaciers, n'entrave nulle part sa carrière libre. Et ma galerie, parée de plantes vertes, en reçoit tous les jours la lumière: en hiver, une lumière intense, sèche et légère, multipliée par l'étincellement des neiges; la lumière plus bleue du printemps, voilée de brumes légères que les premières chaleurs font monter du sol moite; en été, la lumière blanche et lourde qui tombe droit du zénith, et réveille parmi les fleurs le bourdonnement des guêpes; les rayons du soleil d'automne, pâles et dorés — et de nouveau la lumière triomphante d'hiver, exaspérée par l'éblouissement des champs de neige.

Tout au long de l'année, le même soleil protecteur de la terre ouvre sur la haute montagne ses rayons comme des bras, l'enveloppe de sa tendre chaleur et lui verse la vie. C'est lui qui fait vivre les plantes de ma galerie, fraîches ou fleuries toute l'année, qui donne au sang des géraniums sa rougeur de feu, au palmier exilé l'illusion du désert torride.

Parfois, lorsque j'ouvre le tiroir à médicaments, le bon soleil darde un rayon droit sur le désordre des boîtes et des bouteilles. Son regard clair illumine jusqu'au fond ce chaos poussiéreux. Il semble alors se rire des drogues mortes, des sirops exangues.

Ce tiroir d'échantillons dans une serre luxuriante parée de plantes vivantes, ce sourire du soleil qui nargue une pharmacie est plus qu'un contraste: c'est un symbole.

Depuis que l'humanité existe, deux médecines rivales se sont disputé les malades: la médecine naturelle, l'eau, l'air, le soleil — les drogues. Aujourd'hui plus que jamais cette rivalité s'affirme. La médecine naturiste reprend ses droits, sort de l'empirisme, se discipline, devient méthodique, convertit les médecins et multiplie ses succès. De son côté, la parmacie se défend bien. Elle travaille de son mieux: elle invente le purgyl, le dormiol et le mammala. Elle encombre le courrier des médecins de ses brochures et de ses réclames. Il faut d'ailleurs reconnaître qu'elle leur propose de temps en temps quelque médicament efficace.

Cet article ne cherchera pas à trancher ce différend séculaire. Il veut montrer tout simplement comment et pourquoi la médecine naturiste, longtemps négligée, vient de reconquérir brillamment ses droits. Il veut exposer, en particulier la valeur de la médecine par le soleil, et montrer en vertu de quels beaux triomphes le soleil reprend aujourd'hui la place divine que l'obscure pédanterie des siècles alchimistes lui avait fait perdre, et redevient le dieu de la santé.

* * *

S'il le redevient, c'est dire qu'il l'a été.

A vrai dire, il n'est pas surprenant que les peuples primitifs aient eu la pensée philosophique de défier le soleil. Le soleil est bien, matériellement, le père de notre planète, le Roi Soleil, *basileus helios*, le cœur du monde.

L'idée de se servir des rayons solaires en médecine est fort antique[1]). Les Egyptiens, qui appelaient dispensateur de la santé leur dieu Ra (le soleil) possédaient, s'il faut en croire Hérodote, des terrasses

[1]) Les renseignements historiques qui vont suivre sont empruntés à la thèse de M. Ch. Aimes, de Montpellier, parue en 1911: *La Pratique de l'Héliothérapie.*

leur permettant d'exposer leurs corps aux rayons solaires. Les Assyriens pratiquaient avec une égale confiance le bain de soleil. Plus tard les Grecs pratiquèrent l'*arénation*, qui consiste à s'exposer sans vêtements sur le sable brûlant.

Les Romains ont peut-être été les premiers à méthodiser la cure solaire. Coelius Aurelianus conseille l'emploi de l'héliothérapie contre les maladies de la peau, la phtiriase (lisez la pédiculose), le rachitisme et bien d'autres affections.

Antyllus traite le rachitisme et l'atrophie musculaire par le massage au soleil.... Le malade doit successivement exposer toutes les parties de son corps au soleil. Le bain de soleil active la sudation, empêche la corpulence, fortifie les muscles...

De l'antiquité jusqu'à l'année 1800 environ, très longue période où l'héliothérapie est oubliée; séculaire éclipse du soleil.

Dès les premières années du XIXe siècle, quelques travaux isolés préconisent de nouveau l'emploi du bain de soleil. C'est un empirique, Rickli, qui étudia de près la méthode, sut établir les règles d'une technique héliothérapique, et mérite le nom de « père de l'héliothérapie ».

Ses expériences, appuyées par les recherches de Finsen et de ses élèves sur l'action physiologique de la lumière, furent reprises à la fin du XIXe siècle par l'école de Lyon (Ollier, Poncet et ses élèves) et entrèrent définitivement dans la pratique sous l'impulsion de Bernhard (de Samaden) et de Rollier (de Leysin).

Telles sont, très sommairement indiquées, les grandes étapes historiques par lesquelles est passée l'héliothérapie; dans ce qui va suivre, nous ferons abstraction des questions d'écoles, de stations, de pays et de personnes. Envisageant de plus haut l'héliothérapie, nous laisserons le soleil dans le ciel et nous dirons ce qu'il est capable de faire en tous lieux — aussi bien sur le littoral méditerranéen, dans les Alpes de Savoie, dans les Cévennes, que dans les Alpes grisonnes ou vaudoises.

Pourtant, cette étude gagnera en précision, si elle s'inspire d'un exemple concret, et l'on nous excusera si, par opportunité, nous empruntons nos descriptions surtout à la station de Leysin et aux expériences du docteur Rollier. Il n'est d'ailleurs que légitime de s'en rapporter, en ces matières, aux publications de ce jeune médecin, qui est aujourd'hui, sinon le créateur de l'héliothérapie, au moins le spécialiste le plus brillant et le plus autorisé de cette méthode nouvelle. *(A suivre.)*

Nouvelles de l'activité des sociétés

Alliance suisse des samaritains. — L'assemblée générale annuelle des délégués de l'Alliance suisse des samaritains a eu lieu à Winterthour les 26 et 27 juillet 1919. Sur 350 sections, 178 étaient représentées par 228 délégués.

L'ordre du jour indiquait: 1° Procès-verbal de la dernière assemblée des délégués. 2° Rapport annuel. 3° Comptes de 1918 et rapport des vérificateurs. 4° Budget pour 1919. 5° Nomination d'une section vérificatrice. 6° Principes concernant l'instruction et l'activité de monitrices pour cours de soins à donner aux malades. 7° Règlement pour cours de soins à donner aux malades et cours d'hygiène. 8° Règlement pour postes de samaritains. 9° Principes pour la fondation d'une caisse de secours. 10° Dispositions concernant l'allocation de subventions. 11° Désignation du lieu de la prochaine assemblée. 12° Divers.

Le président central, M. Rauber, ouvre la séance en prononçant quelques paroles de bienvenue et invite l'assemblée à se lever pour honorer la mémoire des samaritains morts pen-